

**ASSOCIATION FH SUISSE**  
GENEVE-COINTRIN

**Rapport de l'organe de révision**  
**sur le contrôle restreint**  
**et états financiers**  
**au 31 décembre 2024**

**Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'Assemblée générale des membres de  
FH Suisse  
Genève-Cointrin**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) de FH Suisse, Genève, pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision. L'audit des comptes annuels de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 17 mai 2024 celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss Gaap RPC, notamment à la norme RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss Gaap RPC, notamment la norme RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Carouge, le 2 mai 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Lia Ferreira  
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels 2024

Bilan au 31 décembre		2024		2023	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
<b>ACTIF</b>					
Caisses		374		870	
Banques		390 861		325 989	
<b>Liquidités</b>		<b>391 235</b>	91.52	<b>326 859</b>	90.44
Autres débiteurs		1 988		12 443	
<b>Autres actifs à court terme</b>		<b>1 988</b>	0.47	<b>12 443</b>	3.44
Produits à recevoir		7 500		-	
Charges payées d'avance		16 404		9 119	
<b>Actifs de régularisation</b>		<b>23 904</b>	5.59	<b>9 119</b>	2.52
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>417 126</b>	97.58	<b>348 421</b>	96.40
Mobilier et matériel		1 145		1 527	
Informatique		1 212		2 020	
<b>Immobilisations corporelles</b>	II.2a	<b>2 357</b>	0.55	<b>3 547</b>	0.98
Parts sociales - Coopérative d'habitation "Les Ailes" (Cointrin)	III.5	8 000		8 000	
Réserve de contribution employeur LPP		0		1 458	
<b>Immobilisations financières</b>		<b>8 000</b>	1.87	<b>9 458</b>	2.62
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>10 357</b>	2.42	<b>13 005</b>	3.60
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>427 483</b>	100.00	<b>361 426</b>	100.00

Bilan au 31 décembre		2024		2023	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
<b>PASSIF</b>					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services					
- envers des tiers		3 830		1 852	
<b>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</b>		<b>3 830</b>	0.90	<b>1 852</b>	0.51
Comptes courants avec les assurances sociales					
Autres créanciers		13 499		12 733	
<b>Autres dettes à court terme</b>		<b>13 499</b>	3.16	<b>22 418</b>	6.20
Donation reçue en avance					
Charges à payer		-		200	
<b>Passifs de régularisation</b>		<b>11 791</b>	2.76	<b>15 329</b>	4.24
<b>FONDS ETRANGERS A COURT TERME</b>					
		<b>29 120</b>	6.81	<b>39 599</b>	10.96
<b>Fonds affectés</b>					
		<b>228 990</b>		<b>144 332</b>	
<b>CAPITAL DES FONDS</b>					
		<b>228 990</b>	53.57	<b>144 332</b>	39.93
Surplus reporté					
		169 373		177 495	
<b>CAPITAL DE L'ASSOCIATION</b>					
		<b>169 373</b>	39.62	<b>177 495</b>	49.11
<b>TOTAL PASSIF</b>					
		<b>427 483</b>	100.00	<b>361 426</b>	100.00

Compte d'exploitation pour l'année clôturée au 31 décembre		2024		2023	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
Cotisations		3 087		2 798	
Dons non affectés		174 664		204 929	
Dons affectés - FGC	II.2b	435 000		475 024	
Dons affectés - DDC		542 970		460 724	
Dons affectés - autres		438 694		263 208	
<b>Dons et cotisations</b>		<b>1 594 414</b>		<b>1 406 683</b>	
Revenus ventes artisanat / documents et événements		1 018		16 096	
<b>Autres revenus</b>		<b>1 018</b>		<b>16 096</b>	
<b>Total des produits</b>		<b>1 595 432</b>	100.00	<b>1 422 779</b>	100.00
Financement direct des projets		-1 076 290		-1 068 729	
Charges de personnel FH Suisse	II.2c	-188 320		-137 173	
Frais de projets (coordination, mission, visite)		-6 108		-495	
<b>Charges liées aux projets</b>		<b>-1 270 718</b>	-79.65	<b>-1 206 397</b>	-84.79
Charges de personnel FH Suisse	II.2c	-64 299		-51 428	
Frais d'information et communication		-32 076		-32 091	
<b>Charges de collecte de fonds et publicité générale</b>		<b>-96 375</b>	-6.04	<b>-83 519</b>	-5.87
Charges de personnel FH Suisse	II.2c	-76 464		-86 921	
Autres frais de personnel		-400		-700	
Loyer et charges		-22 980		-23 233	
Electricité		-536		-286	
Assurances		-1 548		-1 527	
Frais de bureau		-5 826		-3 240	
Téléphones		-1 542		-1 975	
Honoraires professionnels		-21 989		-26 172	
Informatique		-18 360		-18 262	
Cotisations		-3 100		-10 181	
Amortissements mobilier et matériel	II.2a	-382		-509	
Amortissements informatique / téléphonie	II.2a	-808		-1 347	
<b>Frais administratifs</b>		<b>-153 935</b>	-9.65	<b>-174 354</b>	-12.25
<b>Total des charges</b>		<b>-1 521 028</b>	-95.34	<b>-1 464 270</b>	-102.92
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>74 404</b>	4.66	<b>-41 491</b>	-2.92
Intérêts et frais bancaires		-1 382		-1 130	
Produits financiers		221		217	
Gain / - Perte de change, net		-6 392		-1 260	
<b>Résultat financier</b>		<b>-7 553</b>	-0.47	<b>-2 173</b>	-0.15
Charges non récurrentes / hors période	III.7	-		-	
Produits non récurrents / hors période	III.7	9 685		-	
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>9 685</b>	0.61	<b>-</b>	0.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS</b>		<b>76 536</b>	4.80	<b>-43 664</b>	-3.07
Attribution aux fonds		-1 415 178		-1 197 147	
Prélèvement des fonds pour les frais des projets		1 330 520		1 296 612	
<b>Variation nette du capital des fonds</b>		<b>-84 658</b>		<b>99 465</b>	
<b>RESULTAT ANNUEL ALLOUE AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION</b>		<b>-8 122</b>	-0.51	<b>55 801</b>	3.92

## FH Suisse La sécurité alimentaire pour tous

### Tableau de variation des fonds au 31 décembre 2024

avec chiffre de l'année comparative

En francs suisses

2024	Solde 1.1	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Fondation Demaurex	Attributions autres Fondations + Igive2help	Attributions privés	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts internes	Solde au 31.12
<b>Fonds affectés</b>											
P114B	21 074		37 077		30 000	179 905	-237 403	-14 748		11 435	<b>27 340</b>
P120	7 440					8 605	-9 037	-2 582		-4 427	–
P121	900					830				-1 730	–
P310D FGC 23-46	52 281	130 000					-111 439	-16 250	-463		<b>54 129</b>
P314B	–		199 000	15 000			-160 641	-53 359			–
P330B	489			17 000	18 325		-31 567	-4 247			–
P712B FGC 22-02	34 931	180 000				9 200	-116 099	-23 650	-1 023		<b>83 359</b>
P714B	-19 856		168 508	35 419		2 377	-144 564	-49 668		7 784	–
P720	2 681					4 190		-1 257		-5 614	–
P721B	3 472				19 437	16 931	-33 265	-6 575			–
P731	26 879					17 457	-31 069	-9 500		-2 170	<b>1 597</b>
P810C FGC 20-05	2 482									-2 482	–
P810D	–	125 000		25 000			-74 520	-18 750		2 482	<b>59 212</b>
P815B	1 681		138 385	17 000		500	-118 203	-47 974		8 610	–
P820	6 425					15 240	-8 483	-4 572		-8 610	–
P990	340				1 000						<b>1 340</b>
PL100	3 113						-1 100				<b>2 013</b>
Projet Animaux	–					3 010				-3 010	–
Projet Arbres	–					1 268				-1 268	–
Projet Agroécologie	–					1 000				-1 000	–
<b>TOTAL DES FONDS AFFECTES</b>	<b>144 332</b>	<b>435 000</b>	<b>542 970</b>	<b>109 419</b>	<b>68 762</b>	<b>260 513</b>	<b>-1 077 390</b>	<b>-253 131</b>	<b>-1 486</b>	<b>–</b>	<b>228 990</b>
				1 416 664			-1 332 007				
<b>FONDS PROPRES 2023</b>											
	<b>Solde 1.1</b>	<b>Attributions</b>		<b>Utilisations</b>						<b>Transferts internes</b>	<b>Solde au 31.12</b>
<b>Fonds libres</b>											
Résultat reporté	107 495									-8 122	<b>99 373</b>
Réserves fonds de roulement	70 000										<b>70 000</b>
Résultat de l'exercice	–	-8 122								8 122	–
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>177 495</b>	<b>-8 122</b>		–						–	<b>169 373</b>

**FH Suisse La sécurité alimentaire pour tous**

**Tableau de variation des fonds  
au 31 décembre 2023**

avec chiffre de l'année comparative  
En francs suisses

FONDS AFFECTES												
2023	Solde 1.1	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Attributions autres Fondations	Attributions privés	Attributions Autres	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts externes*	Transferts internes	Solde au 31.12
<b>Fonds affectés</b>												
P110C	-1 237										1 237	–
P114	324				260	664					-1 248	–
P114B	–		164 452		8 560	8 424	-127 526	-34 759			1 923	<b>21 074</b>
P120	–				12 630	1 068	-4 658	-1 800			200	<b>7 440</b>
P121	–				2 600	262		–			-1 962	<b>900</b>
P122	–				–	200		–			-200	–
P310C FGC 20-04	19 614	50 850					-27 882	7 758			-50 340	–
P310D FGC 23-46		120 000		13 500			-88 170	-43 389			50 340	<b>52 281</b>
P314B	–		145 661	20 000	877		-135 376	-31 161			–	–
P330B	1 154			35 000	951	1 130	-32 721	-5 025			–	<b>489</b>
P712B FGC 22-02	60 023	185 758					-181 750	-28 041	-1 059		–	<b>34 931</b>
P714	49 156				–	4 000		–			-53 156	–
P714B			56 409	20 000	1 000	4 500	-141 811	-37 683			77 729	<b>-19 856</b>
P720	9 833				7 130	800	-12 496	-2 586			–	<b>2 681</b>
P721	–				850			–			-850	–
P721B	15 082			18 000	60		-26 523	-3 996			850	<b>3 472</b>
P731	24 408				37 655	2 239	-31 922	-5 500				<b>26 879</b>
P810C FGC 20-05	58 364	118 416					-155 155	-18 393	-750			<b>2 482</b>
P815	844				300						-1 144	–
P815B			94 202	40 000	2 750		-90 339	-21 552			-23 379	<b>1 681</b>
P820	–				15 480		-7 397	-1 658				<b>6 426</b>
P990	3 121			2 000	319		-5 003	-96				<b>340</b>
PL100	3 113											<b>3 113</b>
<b>TOTAL DES FONDS AFFECTES</b>	<b>243 797</b>	<b>475 024</b>	<b>460 724</b>	<b>148 500</b>	<b>91 422</b>	<b>23 287</b>	<b>-1 068 729</b>	<b>-227 883</b>	<b>-1 809</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>144 332</b>
				1 198 957			-1 298 421					

FONDS PROPRES 2023	Solde 1.1	Attributions	Utilisations	Transferts internes	Solde au 31.12
<b>Fonds libres</b>					
Résultat reporté	51 694			55 801	<b>107 495</b>
Réserves fonds de roulement	70 000				<b>70 000</b>
Résultat de l'exercice	–	55 801		-55 801	–
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>121 694</b>	<b>55 801</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>177 495</b>

## Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024 (en CHF)

## I. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

## 1. Généralités

Nom de l'association	FH Suisse, Food for the hungry
Adresse de correspondance	81, avenue Louis-Casai - 1216 Cointrin
Personne de contact	Kristina Kunova-Petrova
Dernier statuts	23 mai 2024

## 2. But de l'association

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté.

## 3. Membres du comité et de la direction

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Salarié</u>	<u>Jetons de présence</u>
<b>Comité</b>			
Granges Edmond, à Chésereux (VD)	P	non	non
Giorgio Heiman, à Nyon (VD)	VP	non	non
Camaleonte Maxime, à Thônex (GE)	M	non	non
Bentzen Sharon, à Bogis-Bossey (VD)	M	non	non
Hahling Daniel, à Châtelaine (GE)	M	non	non
Sanvura Robertine, à Châtelaine (GE)	M	non	non

Fonction = (P) Président, (VP) Vice-président, (M) Membre. Les membres sont élus pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

**Direction**

Kunova-Petrova Kristina à Genève (GE), Directrice administration et finances  
Zürcher Roger à Lausanne (VD), Directeur des Programmes

## 4. Rémunération de la Direction

La rémunération de la Direction est pour l'année 2024 de 1,2 postes équivalent à plein temps, pour une rémunération en 2024 de CHF 136'563 (2023: CHF 139'903).

Le comité de l'Association n'est pas rémunéré.

## 5. Organe chargé de la comptabilité

La comptabilité est tenue par l'Association Comptabilis, 9 route des Jeunes, 1227 Les Acacias

## 6. Organe de révision

Raison sociale	FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Personne de contact	Anthony Huguenin
Numéro d'agrément	501 844
Adresse	Rue Jacques-Grosselin 8, CH-1227 Carouge
Téléphone	022 827 48 88

## II. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (959 c al. 1 CO)

## 1. Principes comptables

## a. Généralités

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC, notamment la norme RPC 21 sur l'établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, l'association a renoncé à présenter un tableau de flux de trésorerie.

## Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024 (en CHF)

**b. Reconnaissance des revenus**

Les dons collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à des restrictions d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique "Fonds affectés" par l'enregistrement d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées, par l'enregistrement d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent et, non pas en fonction des flux financiers.

**c. Enregistrement des charges**

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

**2. Détail et commentaires sur certains postes des comptes annuels****a. Immobilisations**

	Taux d'amortissement dégressif	Mobilier 25%	Informatique 40%
<b>Valeur d'acquisition</b>			
Etat au 01.01.2024		14 308	8 844
Entrées		-	-
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2024		<b>14 308</b>	<b>8 844</b>
<b>Fonds d'amortissement</b>			
Etat au 01.01.2024		-12 781	-6 824
Amortissements annuels		-382	-808
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2024		<b>-13 163</b>	<b>-7 632</b>
<b>Valeur résiduelle au 31.12.2024</b>		<b>1 145</b>	<b>1 212</b>
Valeur résiduelle au 31.12.2023		1 527	2 020

**b. Détail des sources du financement FGC**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ville de Genève et communes	324 426	256 483
Etat de Genève	110 574	218 541
	<b>435 000</b>	<b>475 024</b>

**c. Méthode de répartition de certaines charges indirectes**

L'Association répartit les salaires bruts et les charges sociales entre les différentes natures d'activité suivantes : Projets - Collecte de fonds et publicité générale - Frais administratifs - Prestations de conseil. Cette répartition est effectuée selon la méthode Zewo, sur la base d'une estimation des pourcentages travaillés dans chaque activité par les différents membres du personnel.

## Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024 (en CHF)

## III. AUTRES INFORMATIONS REQUISES PAR LA LOI

## 1. Moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps

La moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps a été inférieure à 10 en 2023 et en 2024.

## 2. Valeur résiduelle des dettes découlant des opérations et contrats de crédit-bail, leasing ou contrats assimilés

Le bail à loyer des bureaux de l'Association peut être résilié chaque année six mois au moins avant le 31 décembre de l'année en cours. Sans avis de la part des parties le bail à loyer est reconduit pour 12 mois ce qui représente un engagement de CHF 19'044.

## 3. Dettes envers les institutions de prévoyance

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	5 827	-
	<u>5 827</u>	<u>-</u>

## 4. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Néant.

## 5. Actifs mis en garantie ou grevés d'une réserve de propriété

Les 40 parts sociales de la société coopérative d'habitation "Les Ailes", de CHF 250.00 de valeur nominale chacune, sont nanties en faveur du bailleur des locaux de l'association.

## 6. Engagement conditionnel

Néant.

## 7. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<i>Produits</i>		
Dissolution d'une créance non matérialisée provenant d'un exercice antérieur	9 685	-
	<u>9 685</u>	<u>-</u>

## 8. Evénements subséquents importants survenus après la date du bilan

Le comité n'a identifié aucun événement survenu en 2025 qui aurait un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2024.

## IV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale de FH Suisse :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	107 495	51 694
Réserves fonds de roulement	70 000	70 000
Résultat de l'exercice	-8 122	55 801
<b>Total résultat à affecter</b>	<u>169 373</u>	<u>177 495</u>
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	99 373	107 495
Réserves fonds de roulement	70 000	70 000
Résultat de l'exercice	-	-
<b>Total proposition d'affectation</b>	<u>169 373</u>	<u>177 495</u>

## Rapport de performance 2024

### Préambule

Le présent rapport de performance est établi en conformité avec la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21.

### Association

FH Suisse, Food for the Hungry, est une association de droit suisse, enregistrée au registre du commerce de Genève. Elle a été constituée le 13 mai 1996 à Genève.

L'Association ne poursuit aucun but lucratif ou politique. (Statuts, Article 1)

### But

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté. Ses programmes se concentrent principalement sur l'agriculture et l'agroécologie, l'éducation, la santé et la promotion d'une société plus juste.

### Organisation

FH Suisse gère des projets de coopération au développement. Elle collecte des fonds d'organismes institutionnels, de fondations, d'églises, d'entreprises et de personnes privées pour financer des activités en Afrique, en particulier dans la région des Grands-Lacs. Les projets sont gérés en suivant un cycle de projet allant de la planification, vers l'exécution et le suivi, en se terminant par une évaluation.

Les projets sont gérés dans le cadre d'un programme pluri-annuel. Les objectifs des projets et leur exécution sont établis et suivis de manière conjointe avec les participants dans les pays concernés.

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer et de collectes de fonds, l'association organise des événements en Suisse.

### Les organes dirigeants

Les organes dirigeants de FH Suisse sont définis dans l'article 6 des statuts et comprennent :

- l'assemblée générale, qui se réunit une fois par an en session ordinaire
- le comité, composé de 5 à 9 personnes, dont le mandat est fixé à 4 ans renouvelable
- la direction, composée de 2 personnes
- l'organe de contrôle des comptes, désigné chaque année par l'assemblée générale.

### Collaborateurs

L'association comprend une équipe opérationnelle, constituée de 5 personnes rémunérées à temps partiel (3,3 équivalents plein temps). Pour une période de 6 mois, durant l'année 2024, l'équipe était constituée de 6 personnes, comprenant un stagiaire à plein temps. Ceci a été rendu possible grâce à la collaboration avec la Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) du canton de Vaud.

### Principales activités et mesure de l'impact

FH Suisse conduit une quinzaine de projets au Burundi, au Congo RDC, au Rwanda et en Ouganda. Les différents projets contribuent tous<sup>1</sup> à un programme de développement appelé « Cultiver la transition agroécologique ». FH Suisse forme, grâce aux branches locales de FH dans les pays d'intervention, 29'575 personnes par an.

---

<sup>1</sup> A deux exceptions près : un projet santé en Ouganda n'est pas directement intégré dans le programme agroécologique et d'autre part, l'appui à l'aide d'urgence de FH, qui intervient sur tous les continents. Cette dernière activité est toutefois très marginale et représente moins d'un pour cent des dépenses des projets.

Pour chaque projet géré par FH Suisse et les branches locales de FH Association, des indicateurs d'impact sont établis et mesurés. Un système centralisé de rapportage (Toladata) de ces indicateurs permet un suivi professionnel et précis de l'évolution du programme de coopération de FH Suisse.

Le suivi des indicateurs de résultats a montré que les projets de FH Suisse atteignent leurs objectifs. Par exemple, 77 % des participants au programme ont indiqué avoir pu augmenter leur production. Plus de la moitié (58%) appliquent au moins 4 pratiques agroécologiques dans leurs fermes. Presque la totalité des participant-e-s ont un score de diversité alimentaire très élevé (97%), ce qui signifie qu'ils-elles bénéficient d'une alimentation diversifiée. Par contre, cela ne signifie pas que l'insécurité alimentaire a disparu, puisqu'elle touche encore 66 % des participant-e-s. Nous poursuivons donc notre accompagnement des populations vulnérables dans les zones concernées pour leur permettre d'atteindre la sécurité alimentaire et une vie digne.

Dans le cadre de la promotion de l'agroécologie, comme approche englobante permettant la transformation des systèmes alimentaires vers plus de sécurité alimentaire, de souveraineté et de justice, la promotion de la diversité est un des leviers les plus importants. Cette dernière concerne d'abord la promotion de la diversité des plantes, mais aussi des différentes activités des paysannes et paysans. Depuis 2024, nous avons développé la formation à la méliponiculture, l'élevage d'abeilles sans dard. La formation a eu lieu au Kenya et des collaborateurs de plusieurs pays ont pu y participer pour ensuite former les participants des projets dans leurs pays respectifs. Cette nouvelle activité, à l'interface entre l'agriculture, l'élevage et la protection des forêts permet de renforcer la résilience des agroécosystèmes.

Au-delà de la formation aux pratiques agroécologiques, FH Suisse accompagne les familles paysannes vers une plus grande durabilité du système alimentaire de leur région. Cette durabilité est aussi promue par des actions connexes à l'agriculture, comme l'accès à l'eau et à l'éducation.

A travers les événements organisés en Suisse et en Afrique, FH Suisse est aussi active dans le plaidoyer pour une société plus juste et elle promeut la souveraineté alimentaire et le développement durable par le partage de connaissances et l'échange d'expériences.

Plus de détails sur les prestations fournies peuvent être trouvés dans le « Rapport Annuel 2024 ».

### **Relations avec les organisations partenaires**

Les principaux partenaires de l'association en Suisse sont :

- a) Interaction, une faitière d'organisations suisses qui se définit comme une communauté d'apprentissage d'organisations chrétiennes de Suisse alémanique et de Suisse romande dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la sensibilisation. Interaction se compose de plus de 30 organisations membres qui sont actives dans plus de 100 pays en collaboration avec des organisations partenaires locales. Interaction octroie à FH Suisse des subventions en provenance de la Direction pour le Développement et la Coopération de la Confédération suisse (DDC).
- b) La Fédération Genevoise de Coopération (FGC), avec laquelle, en tant que membre, FH Suisse participe à divers événements, commissions et réunions thématiques. La FGC soutient les projets de FH Suisse par des fonds publics cantonaux et communaux.
- c) FH Suisse travaille avec plusieurs fondations privées qui soutiennent un projet en particulier ou son programme en général.

Dans le cadre de sa spécialisation en agroécologie, l'association travaille aussi en partenariat avec des centres de recherche et d'autres partenaires actifs en Suisse et en Afrique. En 2024, FH Suisse est devenue membre de Food for the Hungry International Federation (FHIF). FH Suisse est également affiliée à FH Association. FH Suisse travaille en collaboration et en synergie avec ces deux organisations pour mener à bien son programme d'action.

### **Résultats et perspectives**

En 2024, FH Suisse a reçu presque la totalité des contributions institutionnelles promises et budgétées en début d'année. Ceci a permis à l'association de respecter ses engagements envers ses partenaires dans les pays dans lesquels les projets sont menés et de poursuivre sans retards les activités liées aux projets. Tous les fonds reçus ont été attribué pour les activités des projets en cours. Les charges d'administration sont restées stables. La perte de l'exercice correspond à une partie des frais d'engagement du stagiaire. L'engagement de cette dépense a été approuvée par le comité. Cette perte est couverte par des fonds propres générés par l'exercice 2023.

Durant l'année 2024, FH Suisse a activement participé à des événements en Suisse, pour augmenter sa visibilité auprès du grand public. Des grands efforts ont été fait au niveau de la communication avec les améliorations de notre site internet et des publications (journal, brochures et e-news). FH Suisse a également développé un nouvel outil de gestion de la base de données, pour une meilleure sécurité des informations et une meilleure gestion des donateurs. Un autre accomplissement de l'année est l'inscription au registre du commerce de Genève.

FH Suisse souhaite poursuivre cette voie en 2025, élargissant ses activités et diversifiant ses sources de financement. Les compétences de l'association dans le domaine de l'agroécologie et sa présence en Afrique dans la région des Grands Lacs sont les points forts pour le développement de nouveaux partenariats.

### **Défis et gestion des risques**

Les défis au niveau du financement des projets sont surtout liés à l'insécurité contextuelle, liée à l'instabilité au niveau international et à la politique de la Confédération quant à la l'octroi de fonds à la coopération et au développement. Cette instabilité au niveau mondial, influence également le comportement des donateurs privés qui sont moins prêts à donner pour des pays qui leurs semblent lointains quand ils se sentent en insécurité pour eux-mêmes. La décision de la Confédération de diminuer les fonds alloués à la coopération internationale n'a pas fortement impacté d'exercice 2024, mais les conséquences seront non négligeables à partir de 2025, avec une baisse conséquente des fonds institutionnels.

Au niveau interne, les ressources humaines limitées constituent le principal défi. Vu les coupes budgétaires des partenaires institutionnels, FH Suisse ne peut pas espérer un développement à ce niveau. L'association est en constante recherche d'amélioration de son fonctionnement au niveau de la distribution des tâches entre les membres de l'équipe et au niveau du système de gestion interne pour pouvoir améliorer l'efficacité et l'efficience de ses services.